

2ABC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : ZI de la Croix Rouge, 16 rue de
l'Europe
44260 MALVILLE

RCS SAINT-NAZAIRE 852 862 002

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Se sont réunis les associés, savoir :

- Monsieur Bruno **LEMOINE**, titulaire de 25 parts sociales numérotées de 1 à 25.
- Monsieur Alexandre **ERAUD**, titulaire de 22 parts sociales numérotées de 26 à 47.
- Monsieur Charles **ERAUD**, titulaire de 22 parts sociales numérotées de 48 à 69.
- Mademoiselle Anthonia **ERAUD**, titulaire de 22 parts sociales numérotées de 70 à 91.
- La société **SCI ANTALEX**, titulaire de 9 parts sociales numérotées de 92 à 100.
Représentée par Monsieur Benoît ERAUD en qualité de Gérant.

Représentant 100 parts sur les 100 parts sociales composant le capital de la société.

EXPOSE

Monsieur Bruno LEMOINE envisage d'apporter les parts sociales qu'il détient dans la société 2ABC à la société **BFL PARTICIPATIONS**, société civile au capital de 479 354 € dont le siège social se situe à SAUTRON (44880) 21 rue du Bignon, en cours d'identification et d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Conformément à l'article 15 des statuts de la société 2ABC relatifs aux cessions de parts sociales : « *Les parts sociales ne peuvent être transmises à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.* »

En outre, l'article 22 des statuts de ladite société précise : « *Les décisions collectives des associés sont prises en assemblée, ou par voie de consultation écrite, aux choix de la gérance. Elle peuvent encore résulter du **consentement de tous les associés**, exprimé dans un acte.* »

CECI EXPOSE, les associés décident par les présentes, savoir :

PREMIERE DECISION

Les associés décident d'autoriser l'apport des parts sociales envisagée par Monsieur Bruno LEMOINE et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des statuts :

La Société **BFL PARTICIPATIONS**, société civile au capital de 479 354 € dont le siège social se situe à SAUTRON (44880) 21 rue du Bignon, en cours d'identification et d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, les associés décident de procéder à la mise à jour des statuts de la société concernant l'article relatif au capital social, savoir :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées en réparties comme suit :

- A la **société BFL PARTICIPATIONS** à concurrence de 25 parts
numérotées de 1 à 25 inclus 25
parts
- A Monsieur **Alexandre ERAUD** à concurrence de 22 parts

numérotées de 26 à 47 inclus	22
parts	
- A Monsieur Charles ERAUD à concurrence de 22 parts	
numérotées de 48 à 69 inclus	22
parts	
- A Mademoiselle Anthonia ERAUD à concurrence de 22 parts	
numérotées de 70 à 91 inclus	22
parts	
- A la société SCI ANTALEX à concurrence de 9 parts	
numérotées de 92 à 100 inclus	9
parts »	

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Les Associées décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à tout collaborateur de l'Etude de Maître Philippe TABOURDEAU-CARPENTIER, Notaire à LA BAULE, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des décisions prises, pour remplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements et notamment pour signer tous avis à insérer dans un journal d'annonce légales, et tous imprimés nécessaires à l'accomplissement des décisions prises et au registre des bénéficiaires effectifs.

Le présent document formant un tout unique et indivisible, sur 3 pages, a été signé au moyen d'un procédé électronique de signature :

- le 05-01-2026 par Benoît ERAUD
- le 05-01-2026 par Anthonia ERAUD
- le 20-01-2026 par Alexandre ERAUD
- le 31-12-2025 par Charles ERAUD
- le 05-01-2026 par Bruno LEMOINE

La (les) signature(s) électronique(s) de Benoît ERAUD, Anthonia ERAUD, Alexandre ERAUD, Charles ERAUD, Bruno LEMOINE ci-après apposée(s), est (sont) conforme(s) au niveau « signature avancée » du règlement européen n°910/2014/UE du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « Règlement eIDAS ».

SIGNATURE(S)

Benoît ERAUD

Benoît ERAUD

✓ Certifié par  yousign

0ba49a01-63c5-4753-a502-a84f2c2e1f9b

Anthonia ERAUD

Anthonia ERAUD

✓ Certifié par  yousign

3c659d73-b3c6-42f5-bdd4-ca21f1810b4b

Alexandre ERAUD

Alexandre ERAUD

✓ Certifié par  yousign

137cf5d5-e642-4e75-afdd-7e2bfc11c58c

Charles ERAUD

Charles ERAUD

✓ Certifié par  yousign

53bdaec5-4ecb-4beb-90c0-2206224f7a21

Bruno LEMOINE

Bruno LEMOINE

✓ Certifié par  yousign

d2468551-f89e-4987-886a-2172f45adf7a